Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 022-212200547-20260605-DEL05_05062026-DE

ERQUY
L'air qu'il vous faut !

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
SÉANCE DU VENDREDI 05 JUIN 2026

L'An Deux Mil Vingt Six, le vendredi cinq juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué par expédition du vingt-neuf mai 2026 s'est réuni en séance ordinaire en mairie d'ERQUY sous la Présidence de Monsieur Sylvain RENAUT, Maire d'Erquy. Monsieur Olivier LE GALL, Conseiller municipal, a été désigné Secrétaire de Séance.

DELIBERATION N°	GOUVERNANCE DE LA SPL LAMBALLE TERRE ET MER TOURISME : DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE D'ERQUY
05	

ÉLUS	27
PRÉSENTS MAXI	24
MANDANTS	00
ABSENTS	03
APTES A VOTER	24

CONVOCATION	29-05-2026
RÉUNION	05-06-2026
AFFICHAGE	05-06-2026
TRANSMISSION	08-06-2026

	RECENSEMENT DES CONSEILLERS		Présents	Absents	Mandants	PROCURATIONS
	NOMS ET PRÉNOMS	TITRES				MANDATAIRES
	RENAUT Sylvain	Maire	X			
	PESLIER Michel	1er Adjoint	X			
	CHALVET Maryvonne	2è Adjointe	X			
	LE GALL Olivier	3è Adjoint	X			
	LE DOUARIN France	4è Adjointe	X			
	PIERRE Fréderic	5è Adjoint	X			
	BELLETTRE Michel	Conseiller	X			
	LECORGUILLE Gilles	Conseiller	X			
	FRARE Pascale	Conseillère	X			
	DETREZ Nicole	Conseillère	X			
	HUGUET Nathalie	Conseillère		X		
	NOUET Soizic	Conseillère	X			
	METAYER Christophe	Conseiller	X			
	LEBOUCHER Françoise	Conseillère	X			
	LE MOUNIER Valérie	Conseillère	X			
	HOUZE Laurent	Conseiller	X			
	TALBOURDET Gwenaelle	Conseillère		X		
	L'HOTELLIER Céline	Conseillère	X			
	COCHERY Sandrine	Conseillère	X			
	BRECHARD Benoit	Conseiller	X			
	ANDRE Ludovic	Conseiller	X			
	COLLONG Alexandre	Conseiller	X			
	CONAN Alain	Conseiller	X			
	GUYOMAR Muriel	Conseillère	X			
	PASCO Mickaël	Conseiller		X		
	GERRETSEN Marc	Conseiller	X			
	LE GUEN Cédric	Conseiller	X			
A	DÉCOMPTE DES PRÉSENTS : QUESTIONS		24	03	00	

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 022-212200547-20260605-DEL05_05062026-DE

05 – GOUVERNANCE DE LA SPL LAMBALLE TERRE ET MER TOURISME : DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE D'ERQUY

Suite à la NOTRe du 7 août 2015 et à la création de Lamballe Terre & Mer en 2017, la compétence « promotion du tourisme, dont la création d'office du tourisme » a été transféré à la communauté d'agglomération. Lamballe Terre & Mer et 4 communes, dont la commune d'Erquy, ont créé et sont actionnaires de la SPL Lamballe Terre & Mer Tourisme. Cette société a pour objet de promouvoir et de développer l'animation et la promotion du tourisme pour le compte exclusif de ses actionnaires et sur leur territoire. La SPL porte l'Office de Tourisme Communautaire.

Le 2 avril 2026, le Conseil Municipal a désigné ses représentants pour siéger aux instances de la Société Publique Locale *(SPL)* Lamballe Terre & Mer Tourisme :
- Nathalie HUGUET à l'Assemblée générale des actionnaires,
- Nathalie HUGUET et Maryvonne CHALVET, au conseil d'administration,

VISAS REGLEMENTAIRES ET CONSIDERANTS

VU le Code Général des Collectivités Territoriale ;

VU La délibération n°2026-18 du 2 avril 2026, désignant les représentants de la commune d'Erquy aux instances de la SPL Lamballe Terre & Mer Tourisme,

VU Les statuts de la SPL Lamballe Terre & Mer Tourisme, mis à jour le 4 juin 2025,

Considérant Que la commune d'Erquy souhaite assumer la présidence de la SPL Lamballe Terre & Mer Tourisme,

Considérant Que le Président du Conseil d'Administration doit être autorisé à occuper cette fonction par décision de l'assemblée délibérante de sa collectivité concernée d'origine,

Considérant Que si un représentant de la commune d'Erquy est autorisé à occuper les fonctions de Président du Conseil d'administration et qu'il est désigné pour représenter la commune au sein de l'assemblée générale, la commune n'aurait pas de représentant en tant que tel,

Le Conseil Municipal, Invité à se prononcer,
Après en avoir délibéré, décide :

D'ABROGER la délibération n°2026-18 susvisée, à compter de l'adoption de la présente délibération,

DE DESIGNER un représentant, en qualité de représentant permanent, à l'assemblée générale des actionnaires : Maryvonne CHALVET,

DE DESIGNER 2 représentants pour représenter la commune d'Erquy au Conseil d'Administration de la société : Nathalie HUGUET et Maryvonne CHALVET

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 022-212200547-20260605-DEL05_05062026-DE

D'AUTORISER Nathalie HUGUET à occuper les fonctions de Président du Conseil d'Administration de la SPL Lamballe Terre & Mer Tourisme, dans le cas où le Conseil d'administration la nomme à cette fonction,

DE PRECISER que cette autorisation est valable jusqu'à la fin du mandat ou jusqu'à révocation expresse par une nouvelle délibération,

DE DESIGNER Monsieur le Maire, ou son représentant, à conduire toutes les actions nécessaires à l'exécution de cette décision et à signer les statuts ainsi que tout document relatif à cette affaire, tous actes utiles à la constitution de la société publique locale dénommée Lamballe Terre & Mer Tourisme,

DE RAPPELER que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de la réception par un représentant de l'état dans le département et de sa publication.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Votes favorables 23
- Votes défavorables 00
- Abstentions 01 (Marc GERRETSEN)

ERQUY, le vendredi 05 juin 2026

Le secrétaire de séance

Olivier LE GALL

Le Maire,

MAIRIE D'ERQUY
CÔTES D'ARMOR

Sylvain RENAUT